



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

64, rue de la Joliette 13002 Marseille

Tél 06 32 28 91 22 / 04 91 14 55 90

unsaterritoriaux@marseille.fr



SCAN ME

le 27/01/2026

Suite... Avancement de grade pour la catégorie B

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre tract du 19 septembre 2025, et demandé en CST de novembre 2025, la collectivité applique le décret n°2025-1098 du 19 novembre 2025 relatif aux modalités d'avancement de grade des fonctionnaires de catégorie B régis par le décret 2010-329.

Quels sont les cadres d'emplois concernés :

Techniciens ; Rédacteurs ; Animateurs ; Educateurs APS, Chefs de service de la Police Municipale ; Assistants de conservation.

Comment vont se dérouler ces nominations complémentaires ?

Constitution d'un tableau d'avancement de grade complémentaire transmis aux Directions concernées. Son affichage est prévu pour fin février 2026 , avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

Nombre d'avancement ?

C'est là où le bât blesse, et notamment pour le grade d'animateur principal 2ème classe .

L'UNSa a saisi la DRH afin obtenir des informations complémentaires sur les modalités du choix du nombre d'avancement de grade pour chaque cadre d'emplois.

Alors n'attendez pas !

Manifestez-vous auprès de votre responsable de service et faites valoir vos droits !



Pour le Bureau
Josselyne COZZOLINO